

Intégrité scientifique



« L'intégrité scientifique est l'ensemble des valeurs et des règles qui garantissent l'honnêteté et la rigueur de la recherche et de l'enseignement supérieur. Elle est indispensable à la cohésion des collectifs de recherche et à l'entretien de la confiance que la société accorde à la science. »
[Site HCERES - intégrité scientifique](#)

Promouvoir l'intégrité scientifique implique deux types d'actions :

- Former et valoriser les pratiques intègres de la recherche, qui se doivent d'être fiables dans leur démarche scientifique ; honnêtes et transparentes ; respectueuses des acteurs de la recherche, des participants et de la société ; responsables. Pour cela nous renvoyons les acteurs de la recherche aux diverses formations (à l'intégrité scientifique, à la démarche scientifique...) qui sont proposées dans l'établissement (lien pour la liste) et à l'extérieur (lien vers les MOOC Bordeaux et Lyon et autres).
- Traiter de façon juste pour toutes les parties les allégations de méconduites scientifiques comme la fraude scientifique, le plagiat, la malhonnêteté scientifique... C'est le rôle du Référent Intégrité Scientifique (RIS) de Paris Nanterre de traiter ces allégations.

Vous pouvez échanger librement avec le RIS sur des situations qui vous semblent liées à l'intégrité scientifique et pour lesquelles vous souhaiteriez avoir un regard extérieur et/ou des conseils. Les échanges avec le RIS sont confidentiels (dans le périmètre du travail du RIS et de ses collaborateurs soumis à la confidentialité) à moins que le RIS et vous-même en jugiez différemment (votre accord sera requis avant tout contact hors RIS).

Vous pouvez aussi signaler ce qui vous apparait comme une méconduite scientifique avérée. Notez que les allégations de méconduite scientifique sont traitées de manière confidentielle (dans la mesure du possible) et contradictoire (toutes les parties sont informées de la procédure en cours et sont sollicitées pour exprimer et étayer leur point de vue). À l'issue de la procédure de traitement, le RIS émet un avis qui est transmis à l'établissement (VP recherche) qui décide d'éventuelles suites à donner à cet avis.

Mis à jour le 23 septembre 2020

▶ Coordonnées du RIS

[Cyrille Bouvet](#)
liste.parisnanterre.fr

▶ Textes de référence

[Charte anti-plagiat](#) approuvée au CAC du 11.12.2018
[Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche](#)
[Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche - 2017](#)
[Circulaire MENESR du 15 mars 2017](#) relative à la politique d'intégrité scientifique
sein des opérateurs de recherche



▶ **Lien utile**

Office français de l'intégrité scientifique [OFIS](#)

<https://www.ofis.gouv.fr/ethique/integrite-scientifique-943273.kjsp?RH=1557908685504>